



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France
24 bd de l'hôpital 75 005 Paris
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77
Fax : 01.40.26.49.13
Site : www.sudce.com
Email : sudceidf@orange.fr

facebook : SUD BPCE



NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2012

"CE QUI EST IMPORTANT POUR UN SALARIE : C'EST CE QU'IL TOUCHE"

Qui a dit : « Ce qui est important pour un salarié, c'est ce qu'il touche » ? C'est assez inattendu, mais il s'agit du DRHS, JP Deck. Cette déclaration frappée au coin du bon sens, les représentants Sud la reprennent à leur compte car, manifestement, un certain nombre de salariés de la CEIDF n'arrivent plus à vivre décemment avec des rémunérations nettes à 1 300 €. Certains faisant appel à l'assistante sociale de l'entreprise pour obtenir des bons alimentaires. Si le DRHS a annoncé avoir plusieurs pistes de réflexion dont la mise en place d'un salaire minimum, il reste à savoir à quelle hauteur il place le curseur. Pour Sud, cette mesure doit s'accompagner d'une augmentation générale pour tous afin de compenser la perte de pouvoir d'achat. Nos revendications portent pour l'essentiel sur la rémunération fixe des salariés de la CEIDF. Après plusieurs années de disette, le directoire doit entendre et répondre favorablement aux revendications salariales.

- Création d'un SALAIRE MINIMUM à LA CEIDF qui pourrait être à 1 700 € nets soit : 1 500 € nets versé sur 13 mois, auxquels s'ajoute le complément parisien de 265 € bruts.
- Cette création d'un salaire minimum doit s'accompagner d'UNE AUGMENTATION MENSUELLE DE 300 € pour tous les salariés de la CEIDF afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat successives.
- RÉGULARISATION EN 2012 de toutes les situations de conseillers financiers qui ont un salaire inférieur à celui des conseillers commerciaux ayant obtenu un PNE.
- Règlement des contentieux salariaux dont : la mise à la RAM pour tous les collègues dont le salaire de base hors AIA et échelons d'ancienneté est inférieur à la RAM.
- Enveloppe significative dédiée à la RÉDUCTION DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.
- REVALORISATION DE TOUS LES ÉLÉMENTS LOCAUX au minimum du montant de l'inflation, soit 2.5 % : complément parisien de

265 €, prime PNE, prime travaux, prime mariage ou PACS, prime naissance ou adoption, prime de médaille du travail, titre restaurant, prime de roulement, indemnité garderie, prime vacances enfant, indemnité colonie de vacances.

- RÉTABLISSEMENT DU DROIT DES CONCUBINS à bénéficier du même statut que les salariés mariés ou pacésés.
- INTÉGRATION DE 100 % DE LA PRIME DE ROULEMENT DANS LE SALAIRE DE BASE POUR LES AGC ET RGC groupe qui accepteront de rejoindre un poste de conseiller accueil ou responsable accueil.
- Versement de 100 % DU DIFFÉRENTIEL ENTRE LES DEUX RAM EN CAS DE PROMOTION.
- SUPPRESSION de la part variable et des challenges et remplacement par la mise en place d'une prime annuelle uniforme pour tous, correspondant à un mois de salaire moyen dans l'entreprise.
- SUPPRESSION du Benchmark.

Alors que le DG de Natixis vient de confirmer que sa banque a perdu 8 milliards d'euros ces dernières années, soit 400 000 années de salaire brut de T2 (RAM nationale), alors que nos dirigeants se sont octroyés des augmentations à hauteur de 25 % ces 5 dernières années, il est inadmissible que seuls les salariés paient l'austérité. L'heure n'est plus à tergiverser, il faut augmenter les rémunérations de tous et mettre en place un salaire minimum à la CEIDF.

N°13/2012

Le 25 avril 2012 / Le secrétariat Sud

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaules - Olivier Le Saëc - Bettina Larry - Françoise Quelen - Philippe Salvador - Patrick Saurin - Jean-Marie Zemliakoff